



MINISTRE
DE L'EDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 60913 /MEE/DGEE/PRH2/ap

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 7 NOV 2016

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Emilie CHONG
Tél : 40 47 05 32
email : gestco.brh2@education.pf

à

**Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Monsieur le directeur du centre d'information et d'orientation**

Objet : Mutation interne des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation – Rentrée 2017

P. J. : Barème à titre indicatif des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
Liste des codes établissements
Liste des postes susceptibles d'être vacants

La présente note de service a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles seront déposées et instruites les candidatures de mutation interne des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires et les personnels non titulaires en contrat à durée indéterminée pour la rentrée 2017.

Personnels concernés

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires et les personnels non titulaires en contrat à durée indéterminée (CDI).

Les personnels CDI doivent obligatoirement participer au mouvement

Dépôt des candidatures et transmission des demandes

Nouvelle procédure : Les candidats sont invités à remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature en se connectant à l'adresse suivante : <http://mutint.education.pf>

- 1) L'identifiant de connexion est le NUMEN (Numéro éducation nationale sur 13 caractères)
- 2) Le mot de passe de première connexion est : DgEe01

Attention : il vous sera demandé de personnaliser votre mot de passe dès la première connexion. Une fois le mot de passe modifié, il faudra vous connecter à nouveau en utilisant ce nouveau mot de passe.

- 3) Après validation, il convient d'imprimer la demande et de la signer.

Cette fiche doit être remise au chef d'établissement pour avis et transmise à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE) **au plus tard le mercredi 14 décembre 2016.**

Vous trouverez ci-joint la liste des postes susceptibles d'être vacants. Cependant, tout poste est susceptible d'être vacant compte tenu des éventuelles demandes de mutation interne.

Traitement des demandes

Les demandes de mutation interne présentées par les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires seront classées selon les critères du barème et examinées en même temps que les candidatures SIAT en commissions consultatives paritaires **courant février 2017.**

Dans le cas d'un rapprochement de conjoint, les points ne sont attribués qu'en cas de mariage, PACS et concubinage avec un enfant reconnu par les deux parents uniquement en mutation inter îles. Il convient de présenter un justificatif de l'activité professionnelle du conjoint sauf pour les personnels de l'éducation nationale.

Calendrier des opérations

Date limite de saisie des demandes	le 14 décembre 2016
Date limite de dépôt du dossier à l'établissement	le 10 janvier 2017
Date limite de réception à la DGEE	le 13 janvier 2017
Réunions préparatoires	du 24 janvier au 1 ^{er} février 2017
Commissions consultatives paritaires	le 07 février 2017

Copies :

MEE 1

Pour la Ministre et par délégation



Cyril DESOUCHES